Quelle aide aux enfants "dys" peut apporter la Bibliothèque Sonore d'Orsay ?

BIBLIOTHÈQUES SONORES DE FRANCE
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

OPÉRATION « DYS »

Bibliothèque Sonore d'Orsay
Rives de l'Yvette

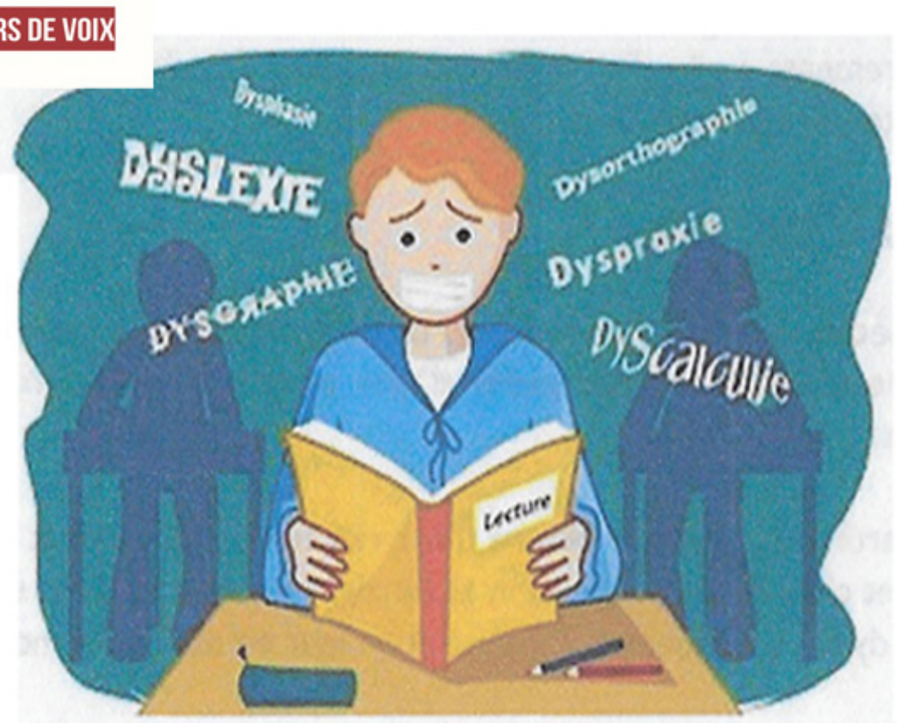

Petit Glossaire :

« Dys » : Dyslexie, dysorthographie, dyspraxie, dysphasie
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
PPS : Projet personnalisé de Scolarisation
PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé
AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap
CLIS : classe d'Intégration ou pour l'Inclusion Scolaire
ULIS : Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire
TSL : Troubles Spécifiques du Langage
TSLA ; Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
TFC : Troubles des fonctions Cognitives

Témoignages

Un élève : *« Grâce aux livres audio, je lis le livre en entier comme tous mes copains ! Je réussis super bien mes interros, tout le monde est content, les profs, mes parents et moi ! »* Maxence

Un parent : *« Pendant des années, j'ai lu pour mon enfant dys. Dorénavant, je peux faire autre chose pour l'aider ou garder du temps pour moi-même ! Depuis qu'il "audio lit", mon enfant devient lecteur, il prend plaisir à découvrir les contenus des livres, il est plus autonome, il s'autorise peu à peu à devenir lecteur lui-même. »* Mme V.

Qu'est-ce que la Bibliothèque Sonore ?

Les Bibliothèques Sonores ont vocation à mettre gratuitement à la disposition des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap visuel ou moteur, des ouvrages enregistrés sur support audio. Il en existe 115 en France !

Ce service est accessible aux élèves « dys », particulièrement démunis lorsqu'il s'agit de lire des ouvrages de littérature scolaire étudiés en classe. La BS crée des enregistrements audio d'un format approprié à l'étude du livre et avec une lecture adaptée à l'âge des élèves.

L'intérêt du livre audio

La Bibliothèque Sonore propose un outil gratuit, un support adapté et non pas une méthode, pour aider d'une part les élèves mais aussi les professeurs.

En effet, à partir du collège la lecture d'œuvres complètes devient nécessaire et importante, et c'est la compréhension et l'analyse de la lecture qui sont évaluées. Les élèves « dys» sont capables d'analyse si on leur en donne les moyens.

La lecture d'un livre accompagnée de son écoute leur permet d'avoir accès directement au sens sans perdre toute leur énergie au déchiffrage. Ils deviennent plus autonomes et moins freinés dans leur vitesse de lecture, déjà limitée par rapport à la normale.

Il en résulte un gain de temps pour l'élève comme pour l'enseignant, et une meilleure compréhension pour effectuer le travail demandé. On a constaté également une meilleure participation orale en classe. L'élève peut ainsi avancer au même rythme que les autres.

L'utilisation de cet outil de compensation, associé à la lecture permet également aux élèves « dys » d'enrichir leur vocabulaire. Il ressort dans différents tests, que celui-ci est plus pauvre que chez les autres lecteurs.
En lui facilitant l'approche de la littérature scolaire, la lecture audio peut aussi donner à l'élève davantage de confiance en lui, plus d'assurance, et le goût de la « lecture plaisir ».

A noter également que les parents d'un enfant souffrant de troubles « dys » trouvent aussi un intérêt à l'usage des enregistrements audio, dans la mesure où étant moins sollicités dans la pratique de la lecture, ils peuvent davantage se consacrer à apporter leur aide dans l'apprentissage d'autres matières enseignées.

L'aide apportée par la lecture numérique peut faire partie des aménagements scolaires proposés aux dys dans le cadre d'un PPS ou PAP par exemple. Des conventions ont déjà été signées avec des établissements de l'Essonne.

Le fonctionnement et l'inscription

La Bibliothèque Sonore possède un catalogue de titres déjà enregistrés. Les Donneurs de Voix peuvent faire de nouveaux enregistrements à la demande des enseignants ou du documentaliste qui peut centraliser et coordonner ce service.

Le prêt et l'envoi de ces audio-livres sont entièrement gratuits

Pour s'inscrire, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription accompagné d'un certificat médical attestant le handicap ou la difficulté à la lecture, ou d'une copie de la notification de la MDPH, d'une validation d'un PPS ou PAP.

Le prêt peut se faire à l'enfant ou à l'école par l'intermédiaire d'un professeur ou du documentaliste (CDI).

Les enregistrements faits par les donneurs de voix bénévoles sont disponibles en format MP3, soit sur CD gravés soit sur clef USB. Ils comportent une table de correspondance entre les chapitres et les pistes. Cette table est enregistrée en format audio et en fichier imprimable et lisible sur ordinateur, ceci afin de faciliter la navigation dans le livre et associer écoute et lecture.

Il est souhaitable que le professeur fournisse la liste des livres que l'élève devra lire afin que les donneurs de Voix disposent d'un délai d'enregistrement si ceux-ci n'existent pas déjà.

Bibliothèque Sonore d'Orsay
Rives de l'Yvette
7 avenue du Maréchal Foch
91400 ORSAY
01 64 46 92 98 bs-orsay@orange.fr
scolaire.bsorsay@yahoo.fr